

Règlement

Quatrième concours d'interprétation pour jeunes saxophonistes

1. Organisation

Le quatrième concours d'interprétation pour jeunes saxophonistes est organisé par l'Association Française des Saxophonistes (A.Sax).

Il comprend trois catégories :

- Catégorie A : fin de premier cycle.
- Catégorie B : milieu de second cycle.
- Catégorie C : fin de second cycle.

Le concours se déroule en deux étapes :

1. Les sélections régionales.
2. Une finale nationale.

Les lieux et dates sont consultables sur le site de l'A.Sax.

2. Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les saxophonistes, sans limite d'âge, inscrits dans un conservatoire, une école de musique, une association ou toute autre structure d'enseignement musical.

Chaque candidat ne peut se présenter que dans une seule catégorie. En s'inscrivant, le candidat certifie sur l'honneur que la catégorie dans laquelle il concourt correspond à son niveau d'études musicales. L'A.Sax se réserve le droit d'exclure tout candidat dont le niveau serait manifestement incompatible avec la catégorie sélectionnée. Les lauréats d'une précédente édition ne peuvent pas se représenter dans la même catégorie.

Les oeuvres imposées sont éditées aux éditions Da Camera et sont les suivantes :

- Catégorie A : Satanée fuite, de Jean-Denis Michat
- Catégorie B : En regardant les nuages, d'Alexis Ciesla
- Catégorie C : Parfums Exquis, de Gilles Martin

Seules les partitions originales sont autorisées. Les photocopies sont strictement interdites. Les partitions originales devront être présentées au jury sur simple demande.

Il est interdit de filmer, photographier ou d'enregistrer les épreuves du concours, sous quelque forme que ce soit.

3. Inscriptions

L'inscription n'est considérée comme valable qu'après :

1. Règlement intégral des frais d'inscription (20 €) sur le site de l'A.Sax
2. Envoi du formulaire de droit à l'image.

L'adhésion au concours vaut adhésion à l'association A.Sax pour une année, à compter de la date de réception de l'adhésion. Les inscriptions et paiements s'effectuent exclusivement via le site de l'A.Sax. Aucun remboursement ne sera possible, pour quelque motif que ce soit.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail dans un délai maximal de deux semaines. En cas de non-réception, il appartient au candidat de contacter l'A.Sax à : secretaire@asax-france.com

Chaque candidat recevra sa convocation au plus tard une semaine avant les épreuves. En cas de non-réception, il appartient au candidat de contacter l'A.Sax.

4. Frais et responsabilités :

L'hébergement, les repas et le transport sont à la charge exclusive du candidat. Aucun participant ne pourra prétendre à une rémunération, une indemnité ou un dédommagement au titre des frais engagés. L'A.Sax ne pourra être tenue responsable en cas d'accident, de vol ou de détérioration survenus pendant le concours.

5. Déroulement des épreuves :

Le candidat doit présenter une pièce d'identité officielle à son arrivée.

Les épreuves sont publiques et gratuites, dans la limite des places disponibles.

Les candidats peuvent se présenter avec leur propre pianiste, à leurs frais.

6. Sélections pour la finale :

Un comité artistique composé de personnalités membres ou extérieures à l'A.Sax sélectionne trois candidats par centre, un par catégorie. Toute décision du jury est souveraine et sans appel. En cas d'égalité, le président du jury départagera les candidats. Le jury peut écarter une prestation ou ne pas attribuer tous les prix si le niveau artistique est jugé insuffisant.

Les résultats seront communiqués à l'issue des épreuves, par e-mail et publiés sur le site et les réseaux sociaux de l'A.Sax.

7. Force majeure

L'A.Sax ne pourra être tenue responsable si, en cas de force majeure, le concours devait être modifié, reporté, écourté ou annulé.

8. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.